FAO FLEGT PROGRAMME

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Sida

UKaid

Système Normalisé Observation Indépendante Externe

Réf : 012017/CR/Projet SNOIE/18012017

Réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE

COMPTE-RENDU

©FODER, Janvier 2017

Thème/Objet :	**Réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE**		
Activité :	Réunion	**Date :**	18/01/2016
Organisation	**FODER**	**Lieu :**	Salle de réunion, Hôtel Tou'Ngou Yaoundé
Participants	- Le représentant de la FAO - Le représentant du MINTSS - Le représentant de Syndicat des Exploitants Transformateurs Industriels Exportateurs des Produits spéciaux et bois du Cameroun (STIEFFS) - Chef des Brigades Régionales de Contrôle du MINFIF du Sud, de l'EST - Un contrôleur de la brigade régional de contrôle du Littoral - Le représentant de la brigade national de contrôle forestier du MINFOF - Les OSC partenaires (PAPEL, CEDLA, TI-C) - Le représentant du MINEPDED		

Cette réunion est réalisée dans le cadre du projet SNOIE avec le soutien financier du programme EU FAO-FLEGT. Le contenu du présent compte rendu relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de la FAO, du Sida ou de l'Ukaid.

Janvier 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2

LISTE DES ACRONYMES 3

INTRODUCTION 4

DEROULEMENT DE LA REUNION 5

Session introductive 5

Session 1 : Légalité forestière et efficacité du contrôle 5

1. SNOIE : contexte, mise en œuvre et objectifs de la réunion 5

2. Brainstorming 6

Session 2 : Impact de l'OIE et collaboration inter-acteurs 10

1. Modalité de renforcement de l'impact des activités d'OIE et gestion des risques potentiels 10

2. Phases d'échanges 11

3. Implication des communautés dans l'OIE à travers le SSTR dans le SNOIE 11

CONCLUSION et RECOMMANDATIONS 12

ANNEXES 14

Annexe 1 : Liste de présence des participants 14

Annexe 2 : Quelques images de la rencontre 15

Annexe 3 : Termes de référence de la réunion 16

LISTE DES ACRONYMES

APV	Accord de Partenariat Volontaire
BNC	Brigade Nationale de Contrôle
BRC	Brigade Régionale de Contrôle
CeDLA	Centre pour le Développement Local Alternatif
CPF	Comité Paysan Forêt
CTE	Comité d'évaluation Technique et Ethique
DDFoF	Délégation Départementale des Forêts et de Faune
EPI	Equipement de Protection Individuelle
EU	Europeen Union
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FC	Forêt Communautaire
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FODER	Forêts et Développement Rural
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OIE	Observation Indépendante Externe
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OSC	Organisation de la Société Civile
PAPEL	Programme d'Appui à l'Elevage et à la Préservation de la Biodiversité par la Promotion des micro-projets communautaires
PV	Procès-Verbal
PVRI	Procès-Verbal de Réunion d'Information
RFUK	Rainforest Fundation UKaid
RTM	Real time monitoring
SBAC	Société de Bois d'Afrique Centrale
SC	Société Civile
SNOIE	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
SSTR	Système de Suivi en Temps Réel
STIEFPS	Syndicat des exploitants Transformateurs Industriels Exportateurs des Produits spéciaux et bois du Cameroun
STR	Suivi en Temps Réel
TIC	Transparency International Cameroon
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VC	Vente de Coupe

INTRODUCTION

Les rencontres avec les différentes parties prenantes intervenant dans l'implémentation du SNOIE occupent une place capitale dans le cadre de la mise en œuvre du projet SNOIE. Aussi, ces rencontres ont-elles pour objectif d'une part de faire connaitre davantage le système à ces acteurs en vue de leur adhésion et d'autre part, de vulgariser l'approche du SNOIE au niveau national. Elles sont également l'occasion de sensibilisation et d'invitation des administrations déconcentrées du MINFOF à la connaissance et à l'utilisation des résultats d'OIE normalisée dans les zones d'intervention du projet. La présente réunion qui met sur la même table différents intervenants de l'administration, du secteur privé, de la société civile, des bailleurs de fonds vise à susciter des réflexions et discussions participatives sur les thématiques relatives à la légalité forestière, le contrôle forestier, la collaboration inter-acteurs qui constituent la colonne vertébrale de la mise en œuvre du SNOIE au Cameroun. En outre, la rencontre avait pour objectif primordial de faire connaitre le système et son efficacité dans le renseignement des structures de contrôle forestier aux Chefs des brigades régionales, dont l'adhésion et l'appropriation est d'une importance capitale pour l'atteinte des résultats escomptés dans la mise en œuvre du projet SNOIE,.

Spécifiquement, la rencontre visait à :

- Informer les participants sur la situation de la légalité forestière depuis la signature de l'APV-FLEGT en présentant les acquis et les perspectives;
- Présenter et échanger sur l'efficacité du contrôle forestier et la nécessité de la collaboration inter acteur;
- Réfléchir sur les modalités de renforcement de l'impact du SNOIE en incluant la gestion des risques ;
- Présenter et discuter de l'efficacité du rôle des communautés dans la surveillance des forêts à travers le SSTR comme partie intégrante du SNOIE;
- Discuter des possibilités de collaboration avec l'administration forestière dans le cadre du développement du STR et de son extension dans la zone de l'Océan ;
- Faire des recommandations permettant de gérer les risques éventuels et de renforcer la communication et la collaboration inter acteurs pour la mise en œuvre efficace du SNOIE.

Le présent compte-rendu relate le déroulement dela réunion. Il rend en outre compte des échanges et discussions qui en ont émergé, ainsi que des recommandations adoptées par les parties prenantes.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Session introductive

C'est à 10h05 que M Hervé Joël MOUNPEN, modérateur de la séance, ouvre les travaux par son mot de bienvenue aux participants. Après un bref rappel des objectifs de la réunion, il donnera la parole aux participants pour leur présentation individuelle.

La parole sera ensuite donnée au Chargé de Programme de FODER, Justin KAMGA, pour son mot de circonstance à l'endroit des participants. Il saisit l'occasion offerte pour rappeler la nécessité de telles rencontres de réunir autour de thématiques y relatives, les différentes parties prenantes engagées dans l'APV-FLEGT afin de conjuguer les efforts pour faire reculer l'exploitation illégale et améliorer la gouvernance forestière au Cameroun. La présente rencontre n'a pas pour objectif de faire le procès de la légalité forestière et du contrôle forestier au Cameroun mais de trouver des solutions pour renforcer l'efficacité des acteurs chargés d'en assurer la mise en œuvre. Les outils développés par FODER vise l'amélioration et le renforcement de l'efficacité de la gouvernance forestière au Cameroun, les échanges prévues ont donc pour but de réfléchir, débattre, échanger des idées, opinions et initiatives en vue d'enrichir les différents mécanismes, raison pour laquelle la présence des toutes les parties prenantes est importante et déterminante. Ces réflexions visent en outre à accroitre la dynamique des adhérents et sympathisants du système, y sont également engagés, les représentants du secteur privé afin d'être informés de ce qui est fait et des avancées afin qu'ils comprennent et adhèrent au système.

Session 1 : Légalité forestière et efficacité du contrôle

Cette session animée tour à tour par M Hervé Joël MOUNPEN et Mme Angeline MODJO KAMDEM s'est articulée autour de la présentation du système, du projet de sa mise en œuvre et d'une séance de brainstorming.

1. Le projet SNOIE : Contexte, mise en œuvre et objectifs de la réunion

Après avoir présenté FODER et ses missions, Angéline MODJO KAMDEM de FODER a rappelé les objectifs de développement du SNOIE qui est un système qui a été élaboré en appui au contrôle fait par l'administration, non pour se substituer à elle qui a qualité pour qualifier les faits d'illégaux et de prononcer les sanctions prévues par les textes en vigueur. Le système a été développé pour éviter que l'observation des forêts réalisée par la Société Civile se fasse de manière éparse, mais plutôt harmonisée dans ses pratiques, méthodes, méthodologie et outils. Les composantes du système notamment en termes de processus et procédures ont été développées pour lui permettre de jouer efficacement son rôle. A côté du système

proprement dit, mais incorporé à lui, a été développée une technologie de collecte en temps réel des dénonciations faites par les communautés.

Dans la suite de ses propos, elle a tenu à préciser que le SNOIE a été développé dans le cadre du Projet OE-FLEGT 2, par un groupe d'organisation de la société civile nationale en collaboration avec l'administration et d'autres parties prenantes. Il s'inscrit dans le cadre de l'accord de financement du Programme EU FAO FLEGT et vise un double objectif, notamment contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à implémenter l'APV-FLEGT par la mise en œuvre d'un système normalisé de l'Observation indépendante externe. Son développement a nécessité l'implication de différentes parties prenantes dans la mise en place d'une méthodologie harmonisée. A la suite de ce développement, le financement de la FAO a permis la mise en œuvre du système qui aujourd'hui à 5 mois de sa mise en œuvre a déjà mené plusieurs activités, parmi lesquelles, des missions d'OIE par les OSC partenaires à la suite de cinq (5) dénonciations, deux (2) missions effectuées, la tenue de la 8ème session du CTE au cours de laquelle 3 rapports ont été examinés et transmis aux BRC du Littoral (15 décembre 2016), de l'Est et du Sud (21 décembre 2016), avec ampliation au MINFOF, une réunion d'information et d'échange, une visite dans une entreprise forestière (Dino et fils), une étude de référence, deux autres missions d'OIE récemment réalisées dont les rapports sont en cours de rédaction pour le CTE et transmission au MINFOF. Elle a par ailleurs rappelé aux participants l'objectif ultime de la réunion qui est de réfléchir de manière participative sur des questions en lien avec la légalité forestière, l'impact de l'OIE, l'efficacité du contrôle, l'implication des communautés, du secteur privé et la collaboration entre intervenants.

Le programme ayant subi des modifications en l'absence du chef de la BNC et du point focal APV-FLEGT devant effectuer des présentations mais s'étant excuser à la dernière minute pour des raisons de service, la présentation a laissé place à une intense phase de brainstorming entre participants et principalement animé par les chefs des brigades régionaux de l'Est, du Sud et du Littoral.

2. Brainstorming

Le brainstorming a permis d'intenses et riches échanges entre les participants dont, le résumé des interventions suit :

Le représentant de la FAO aux travaux a adressé les remerciements du Représentant Résident de la FAO et félicité l'équipe du projet SNOIE pour la mise en œuvre des activités dont les résultats témoignent du sérieux. Il s'est interrogé sur le lien qui existe entre l'observateur indépendant et le SNOIE, chacun mène-t-il des activités indépendamment ? Chacune des parties prenantes maîtrise-t-elle les textes en vigueur, la vulgarisation des textes de lois est-elle prévue dans la mise en œuvre du projet afin que chaque partie prenante en prenne connaissance ? Quel rôle joue l'OSC de lobbying qui doit assurer la vulgarisation des rapports produits ? Comment se passe la publication des informations par

cette OSC ? Est-ce l'occasion de discuter de l'impact du projet alors qu'il n'est pas à son terme ? Au regard des activités qui ont-été menées jusqu'ici, quel est le contenu desdits rapports transmis à l'administration et leurs suites ?

Telles sont les multiples interrogations qui ont émaillés son intervention. Pour y répondre, il a été précisé qu'en ce qui concerne l'impact de l'OIE, ceux-ci sont déjà perceptibles avec d des descentes de contrôle de la BNC sur le terrain, de plus aujourd'hui la BNC a sollicité que les rapports soient transmis plutôt aux BRC et la présente rencontre vise à réfléchir sur les mécanismes de collaboration avec celles-ci. Pour le moment l'OSC lobbyiste qu'est Transperancy International-Cameroon, n'a pas démarré ses activités, le contrat venant d'être signé par les parties, dans les prochains jours des activités de lobbying seront mises en œuvre. La représentante de TI-C précisé que la participation de TI-C dans le SNOIE se limite au secteur forestier et n'a rien à voir avec les autres activités mises en œuvre par cette organisation. Pour son intervention, le chef de la BRC de l'Est a d'entrée de jeu, sollicité que soit harmonisé la présentation et la méthodologie des rapports transmis à l'administration, et que soit mis à disposition des participants des rapports en vue de leur examen.

Pour répondre à cette attente Angeline a rappelé que cela n'a pas été prévu pour la présente réunion dans la mesure où lesdits rapports ont été transmis à l'administration et notamment aux Délégation régionales de l'Est et du Sud depuis près d'un mois déjà et que les réactions sont encore attendues.

Pour le coordonnateur de l'OSC locale CeDLA, la vulgarisation des textes de lois, se concrétise déjà au niveau des OSC locales qui mènent les activités d'OIE qui sont appelés à convoquer les textes de lois comme une phase importante de la rédaction des rapports pour en avoir la maitrise.

Le Chef de la BRC du Sud relaie les nombreuses difficultés relever dans la mise en œuvre du contrôle dans sa localité au regard de la particularité de cette zone côtière. Au regard de l'exploitation illégale menée par les chinois depuis 2013, il est difficile pour les brigades et notamment l'administration de mettre un agent derrière chaque exploitant ou derrière chaque grumier pour le contrôle en raison du manque de moyens, de personnels, etc. Il a présenté la difficulté du contrôle dans le Sud en raison de nombreux projets structurants, l'attraction par les agro-industries notamment avec la proximité et la facilité de sortie des produits avec la construction du port en eau profonde, l'influence accrue des élites et des autorités de la région, etc. Il a été interpellé : Avez-vous une idée de ce que les agents de l'administration ont saisi le bois dénoncé lors de la mission d'Akom à Mabenanga et tout de suite ce bois a été libéré et évacué ?

Pour y répondre, le chef de la BRC du Sud a de nouveau évoqué le contexte du département de l'Océan, sa proximité avec le port et de nombreux cas de complicité tacite mais avérées des autorités administratives. La configuration géographique de ce département qui est

également pour beaucoup en raison de sa proximité avec le port. Avant l'avènement de ces grands projets, les illégalités n'étaient pas aussi criardes, l'on note une augmentation du bois de conversion, la complicité de certains agents véreux de l'administration qui délivrent des documents pour faciliter les illégalités, même si l'on peut noter qu'avec les efforts qui sont faits et la lutte acharnée contre les illégalités, l'on note cependant un certain recul.

L'intervention du chef de BRC de l'Est permet de comprendre que le problème est pratiquement identique dans toutes les régions et même plus grave à l'Est avec la construction du Barrage de Lompangar, l'exploitation du Pachi, et les bois saisis qui sont remis en circulation. Il relate à titre d'exemple que du 22 au 24 décembre 2016, il a réalisé plusieurs saisis et «sabotage» de grumiers, mais le 25 décembre, ces mêmes camions ont été remis en circulation de manière frauduleuse par les mêmes exploitants véreux par des pratiques non connues. Pour lui, le travail des chefs de BRC est de réprimer/sanctionner mais celui de la Société Civile est de dénoncer et sensibiliser, il s'agit de mettre un accent là-dessus. Le problème est qu'au niveau local, les Chefs de Poste Forestier et de Chasse véreux délivrent de faux documents et couvrent de ce fait des illégalités. Dans la zone de Ngwei, le bois saisi a été vendus. A Messamena, les agents de l'Etat mis en mission pour aller saisir le bois ont été agressés avec la complicité des communautés. Toujours à Messamena, pour l'UFA de la SBAC, le chef de la BRC a convoqué le responsable de l'UFA, pour l'informé qu'il a le droit et même le devoir de surveiller son UFA et de pallier à toute intrusion avant même l'intervention de l'administration. Il sollicite l'appui de FODER pour renforcer le contrôle dans cette zone, qui dispose des axes de contournement régulièrement empruntés par les exploitants véreux pour évacuer le bois illégal malgré la présence d'un point de contrôle forestier à Mbama. Un constat cependant, dans la zone de Ngoyla grâce à la sensibilisation des exploitants, on note une régression de l'illégalité qui s'est reversée malheureusement dans la zone de Yokadouma.

***Recommandation** : dans l'intérêt de la collaboration, il serait intéressant de saisir le chef de poste avec copie avancée du rapport d'OIE et lettre de dénonciation adressée au DDFOF, en plus également d'une copie avancée déposé au Chef de la BRC.*

FODER peut aider en dénonçant les agents corrompus adressés directement à leur hiérarchie, tous les cas ne seront peut-être pas sanctionnés par conséquent certains le seront, mais aussi faire également la lumière sur des agents qui travaillent bien.
FODER doit bien maîtriser les aspects du contrôle forestier, ainsi lors de ses descentes de terrain lorsque la complicité d'un chef de poste ou autre agent de l'Etat est avérée, il doit être dénoncé. Aujourd'hui le conseil de discipline régional de l'Est est installé, ils seront sanctionnés. Le coordonnateur de CeDLA s'interroge : lorsque des illégalités se multiplient pour un même cas, que faire ? Le constat est que certains agents engagés de l'administration rencontrent les mêmes difficultés que la Société Civile lorsqu'ils tentent de faire leur travail.

Au Littoral, les dénonciations sont habillées de subjectivité et même monnayées en raison de la pauvreté accrue, si FODER pouvait informer directement l'administration. Il y'a plus de perte pour l'administration lorsque les dénonciations sont minables et parfois non avérées. Dans la lutte contre les illégalités, il faut prendre en compte la question de réserves forestières, les contrevenants ont opté pour le sciage de nuit, comment opérer à ce moment ? Le contrôle au Littoral est effectué au niveau des axes principalement, mais que faire lorsque du bois arrivent avec des lettres de voitures signés par des agents de l'Etat attestant de la légalité d'un bois qui pourtant ne l'est pas en réalité. Le Littoral peut être considéré comme le dernier tamis, mais il est difficile d'œuvrer lorsque des véhicules arrivent avec tous leurs documents en règle même si ceux-ci sont en réalité de faux documents signés par des autorités légitimes.

Recommandation *: que le système soit informé à la suite des actions initiées par lui pour en avoir les suites, échange d'informations entre la coordination et les agents déconcentrés et même centraux de l'Etat.*

Le représentant de STIEFFS s'interroge par rapport au séquençage du paiement de la RFA par la nouvelle loi de finance, dorénavant même les VC paient de manière séquencée, or celles-ci peuvent payer une tranche dans un délai court, exploiter rapidement et sortir tous leurs produits, il se pose un problème de qualité de la loi.

Les chefs de BRC relèvent dans l'ensemble la question de distance à parcourir pour mener des actions de contrôle avec célérité et efficacité, ils doivent couvrir pour certains de grandes distances. A pareillement été abordée la question de moyens limités. Ils proposent de réfléchir sur la nécessité pour la SC de solliciter des bailleurs de fond, au travers de projets à financer, les moyens pour financer les missions de contrôle. De même, la société civile doit savoir qui est derrière chaque action menée pour identifier les complicités et comprendre les attributions de chaque intervenant dans la chaine de contrôle, bien comprendre le rôle de chacun pour éviter des dénonciations calomnieuses.

Recommandation *: mettre sur pied une plateforme d'échange d'informations en temps réel notamment en ce qui concerne les cas de flagrance avec les intervenants locaux notamment les chefs de BRC : un groupe whatsapp ou autre. Les autorités peuvent avoir notification des alertes instantanément, la base de données étant accessible en temps réel et 24h/24 par les administrations concernées. Elle devrait en outre contenir des données statistiques (nombres d'alertes, volume du bois illégal constaté après documentation, etc.)*

Le représentant de la FAO note la difficulté de financer les descentes de terrain des administrations pour les missions de contrôle en l'état actuel de l'avancement du projet, il est difficile à ce niveau de faire des aménagements pour intégrer des aspects qui n'ont pas été initialement prévus. Il s'interroge sur la question de savoir si le SNOIE envisage aller au-delà des dénonciations et de la soumission des rapports à l'administration ? Comment le

système prend-il en compte le temps entre la constatation de l'infraction et la soumission du rapport à l'administration dans les cas de flagrance ?

Le projet s'étend dans deux régions dans des arrondissements bien identifiés, l'idéal étant que plusieurs OSC puissent s'associer au système pour en étendre la couverture et l'intervention. Dans les activités courantes des OSC, au-delà des dénonciations, ce n'est pas le rôle du système de se substituer à l'administration pour aller au-delà, l'impact recherché par le projet sera évalué par rapport aux réactions de l'administration, cet impact n'est pas facilement mesurable, car il s'agit du ratio entre les informations générées et les différentes réactions de l'administration qui ne sont pas toujours connues. Cet impact peut également être visible au travers les arrangements entre l'administration et les contrevenants qui n'apparaissent pas dans le sommier. La transaction n'est pas l'arrangement, à l'issu d'un PV, le contrevenant est saisi et doit négocier avec l'administration pour un arrangement amiable, pouvoir capitaliser à l'actif de FODER de telles arrangements issus de ses actions.

Pour le Ministère du travail et de la Sécurité Sociale, la forêt ne peut être gérée sans les hommes, raison pour laquelle il s'agit de voir comment les employés du secteur forestier sont traités, traitement qui influence la délivrance des certificats pour le respect des exigences légales en s'assurant que les droits des travailleurs du secteur y sont effectivement protégés.

Le représentant de STIEFS se questionne par rapport au port des EPI, comment faire pour obliger les employés à les mettre ? Il faut penser à sensibiliser les employés notamment par rapport à l'importance et la pertinence de la protection et sécurité au travail, au besoin les sanctionner par rapport à cette question.

Session 2 : Impact de l'OIE et collaboration inter-acteurs

Cette session a été animée par deux présentations.

1. Modalité de renforcement de l'impact des activités d'OIE et gestion des risques potentiels

Présenté par Henri MEVAH Coordonnateur de PAPEL qui a rappelé l'objectif de son organisation qui est de contribuer à la réduction de la pression des populations de la périphérie des aires protégées au Cameroun sur les ressources naturelles à travers le développement des microprojets alternatifs générateurs d'emplois et de revenus. Il a en outre rappelé les objectifs visés par l'OIE à travers le Système de Vérification de la Légalité (SVL) de bois qui permet de s'assurer que, les bois et produits dérivés en partance du Cameroun pour l'UE sont produits dans le strict respect des exigences de légalités y relatives. L'OIE consiste à documenter et à dénoncer les violations liées à l'exploitation des ressources naturelles, à **suivre** et **diffuser les décisions des autorités compétentes.** Sur la question de savoir comment démontrer l'impact de l'OIE, il a rappelé que celui-ci s'évalue grâce au nombre de réactions de l'administration issues des activités du système, de PV dressés, de transactions enregistrées, de contentieux à la suite des dénonciations faites par les OSC.

En termes de renforcement de la collaboration, la collaboration avec l'administration est capitale et doit notamment se concrétiser au niveau local, là où les illégalités se vivent au quotidien. La gestion des risques a pour objectifs d'assurer la sécurité et la protection des dénonciateurs et des équipes de mission. L'une des mesures principale étant l'échange d'information avec l'administration.

2. Phases d'échanges

La séance d'échange a permis de relever que les OSC locales qui mènent les activités dans le cadre du système ne sont pas connues, encore moins leurs actions et rapports. Or, les actions de celles-ci ont souvent un impact négatif. C'est le cas de la mise en place des FC qu'elles aident à crées mais ne suivent pas, or, il s'agit d'une phase importante pour aider les communautés dans la gestion de cet espace qui leur est attribué. Par ailleurs, un accent a été mis sur le respect des normes dans la gestion des risques sur le terrain afin de mener à bien les missions d'OIE notamment et surtout dans les cas de complicité avérée des agents de l'administration locale. Il a aussi été relevé que ce ne sont pas les OSC locales qui envoient les rapports à l'administration mais la coordination du système, cependant elles peuvent saisir directement les chefs de BRC surtout dans les cas de flagrance pour une intervention rapide.

Recommandation : *dans le cadre du système, harmoniser l'obtention et la compréhension des données avec l'administration avant de leur diffusion.*

La question des réactions et échange d'informations avec l'administration ayant été à nouveau abordée, les chefs de BRC disent que les rapports de leur mission sont destinés au MINFOF et non à FODER, pour que cela se fasse, le Ministre doit donner son accord pour que ce rapport soit transmis à FODER, l'administration ne rend compte qu'à la hiérarchie (FODER rappelle sa disponibilité à accompagner les missions de contrôle des BRC).

3. Implication des communautés dans l'OIE à travers le SSTR dans le SNOIE

Animée par Yves KEDE, la présentation a permis de rappeler aux participants ce c'est que le SSTR qui est une composante du SNOIE. Le SSTR est un mécanisme de collecte et de transmission rapide des informations de qualité relatives à l'utilisation des ressources naturelles, à des technologies de pointe. Il intègre l'amélioration technique et technologique des **méthodes d'observation** reposant sur le principe du **temps réel** entendu comme la **réception des informations (alertes) par les autorités/institutions compétentes alors que les opérations sont en cours**. Il vise le renforcement de l'efficacité de l'OIE.

A la question du représentant du MINEPDED de savoir, s'il y a moyen de réaliser une séance de Travail Pratique pour voir comment fonctionne le dispositif d'alerte dans le cadre du SSTR ? La réponse a été que cela n'est pas possible dans la mesure où tous les dispositifs sont actuellement sur le terrain. Seule l'application de l'outil sur le terrain peut permettre de vérifier et attester son efficacité. Ce dispositif qui permet d'avoir accès à la couverture

satellitaire même dans les coins les plus reculés est utilisé par les communautés. Le constat d'une infraction notamment de flagrant délit est établie par un PV, le système doit se rassurer de requérir la présence d'un OPJ pour établir les constats de flagrance.

Le SSTR peut être mis en œuvre dans les forêts du Domaine National (non permanent), mais il est plus difficile, en ce qui concerne les concessions forestières, il n'est pas nécessairement utile car les concessionnaires ont des devoirs et obligations auxquelles elles sont tenues de se soumettre au risque de se voir retirer leur autorisation

Recommandation de FODER au MINFOF : relativement aux difficultés des chefs des brigades en matière de financement, il serait opportun que le MINFOF demande un appui sous forme de projet, à soumettre à un bailleur de fonds pour renforcer les missions de contrôle dans un contexte où l'efficacité du contrôle doit être renforcée. Relativement à cet aspect, l'administration au regard du principe de discrétion ne saurait le faire, c'est à la Société Civile de le faire

Intervention STIEPFS : question de l'accessibilité aux titres, refus des concessionnaires de laisser les autres acteurs accéder aux titres sans mandat en dehors de l'administration. Par rapport au non-respect des engagements sociaux par les UFA, les CPF peuvent les dénoncer et à l'occasion dénoncer les autres illégalités observés lors de leurs activités quotidiennes en forêt. Question de l'accessibilité des cahiers des charges par les communautés, elles doivent s'adresser à l'administration forestière (c'est dans le PVRI que l'opérateur prend des engagements, ce PV est un document public, il ne s'agit pas d'un document confidentiel ou secret, il existe d'ailleurs un formulaire prescrit par l'Etat).

CONCLUSION et RECOMMANDATIONS

Au terme de la réunion riche en informations et partage, les participants disent leur satisfaction d'avoir été conviés. Les Chefs des BRC rassurent la Coordination du SNOIE de leur entière et franche collaboration dans leur région respective. Un regret émis par les participants cependant, qui auraient souhaité que la présente réunion eusse été l'occasion d'un exercice pratique pour tester le dispositif du SSTR. L'application étant encore en cours de développement, la difficulté jusqu'ici est celle de la réception des alertes effectives, même FODER pour le moment reçoit les alertes en différé et en l'état actuelle des choses, il est difficile pour l'administration de recevoir ces informations, car pour l'instant elles sont encodées.

Plusieurs recommandations ont été formulées ci-après par les participants à la réunion :

1. Que la SC continuent son travail de dénonciation des activités présumées illégales auprès des autorités compétentes ;
2. Qu'il y'ait des retours des réactions de l'administration aux OSC dans le cadre des dénonciations/ rapports initiés dans le cadre du Système ;

3. Les OSC doivent se mobiliser dans les activités de lobbying auprès du MINFOF/BRC afin de connaitre les suites réservées aux dénonciations ;
4. Que la SC fasse le lobbying auprès des bailleurs de fonds pour que le budget de fonctionnement des délégations du MINFOF soit revu à la hausse ;
5. Les OSC doivent être de vrais agents de sensibilisation auprès des opérateurs du secteur privé ;
6. Le secteur privé aimerait avoir un feed-back du travail de FODER en temps réel sur les différentes activités menées;
7. Dans le cadre du SSTR, que les dénonciations soient notifiées aux Chefs des BRC et après vérification, avant transmission au Délégué Régional et copie au Ministre des forêts et de la faune
8. Le SNOIE doit appuyer le MINFOF au plan logistique pour l'atteinte des résultats escomptés
9. Harmoniser et centraliser les dénonciations à travers la mise en œuvre du RTM
10. Associer le MINTSS/Délégations régionales et départementales aux missions de contrôle du MINFOF ;
11. S'assurer d'une concertation préalable entre les acteurs autour des informations avant leur diffusion à l'international pour sauvegarder le Label bois du Cameroun ;
12. Accélérer la mise en place du SSTR en termes d'appropriation des données par les administrations déconcentrées.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence des participants

FAO FLEGT PROGRAMME

Observation Indépendante Externe

LISTE DE PRESENCE

Projet: Mise en œuvre du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe

Activité	Réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE Yaoundé, 18 janvier 2017			
N°	Noms et prénoms	Fonction / Organisation	N° de téléphone / E-mail	Signature
1	KPOUMIE CHOUAIBOU	Contrôleur National BHC/MINFOF	677615998 choualbou.kpoumie@yahoo.fr	
2	ARMAND ASSENG ZE	FAO	677-18-61-83 assengze@yahoo.fr Armand.Asseng@fao.org	
3	BIYONG Martin	CEDLA	696215788 cedla_dev2006@yahoo.fr	
4	EBOGO Jean	Contrôleur Régional BRC/CS/LT	677345866 jeanebogo73@yahoo.fr	
5	EBA SAMPSON MBU	CBR/DRFOF/FMD	677780521 mbuleba@yahoo.com	
6	MATOMBA Jean Jacques	STIEPFS	stiepfs1@yahoo.fr 696206820	

[1]You may be photographed or filmed at the event and your image used in reports, brochures, leaflets, articles, roll ups, films and websites. Should you not wish to have your image used, please contact the project team at foder_org@yahoo.fr

Liste de présence_ réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE Tou'Ngou Hôtel, Yaoundé 18 janvier 2017

FAO FLEGT PROGRAMME

Observation Indépendante Externe

Activité	Réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE Yaoundé, 18 janvier 2017			
N°	Noms et prénoms	Fonction / Organisation	N° de téléphone / E-mail	Signature
7	MISSI MISSI PHILIPPE	MINEPDED Ex Suivi du Climat	696214321 missiphilippe@gmail.com	
8	NOUYA BARIBO Frankline	TI-C	677437337 nouyafrankline@yahoo.fr	
9	Mme Galega Njiwam	MINTSS/CTZ	677969653 ngalega@yahoo.fr	
10	MEVAH Henri	Coordinateur PAPEL-Cameroun	699073893 / 677642587 papel.cameroun@gmail.com	
11	EBOULE Emmanuel	CBR/MINFOF/EST	675733074 emmanueleboule@yahoo.fr	
12	ZEBAZE Christiane Epouse HELLOW	FODER/RTM	677958889 czebazehellow@yahoo.fr	
13	MOUNPEN HERVE JOEL	FODER/SNOIE	678880549 j.mounpen@gmail.com	
14	Solange BELLA ALIMA	FODER/SNOIE	677061313 sbellalima@gmail.com	

[1]You may be photographed or filmed at the event and your image used in reports, brochures, leaflets, articles, roll ups, films and websites. Should you not wish to have your image used, please contact the project team at foder_org@yahoo.fr

Liste de présence_ réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE Tou'Ngou Hôtel, Yaoundé 18 janvier 2017

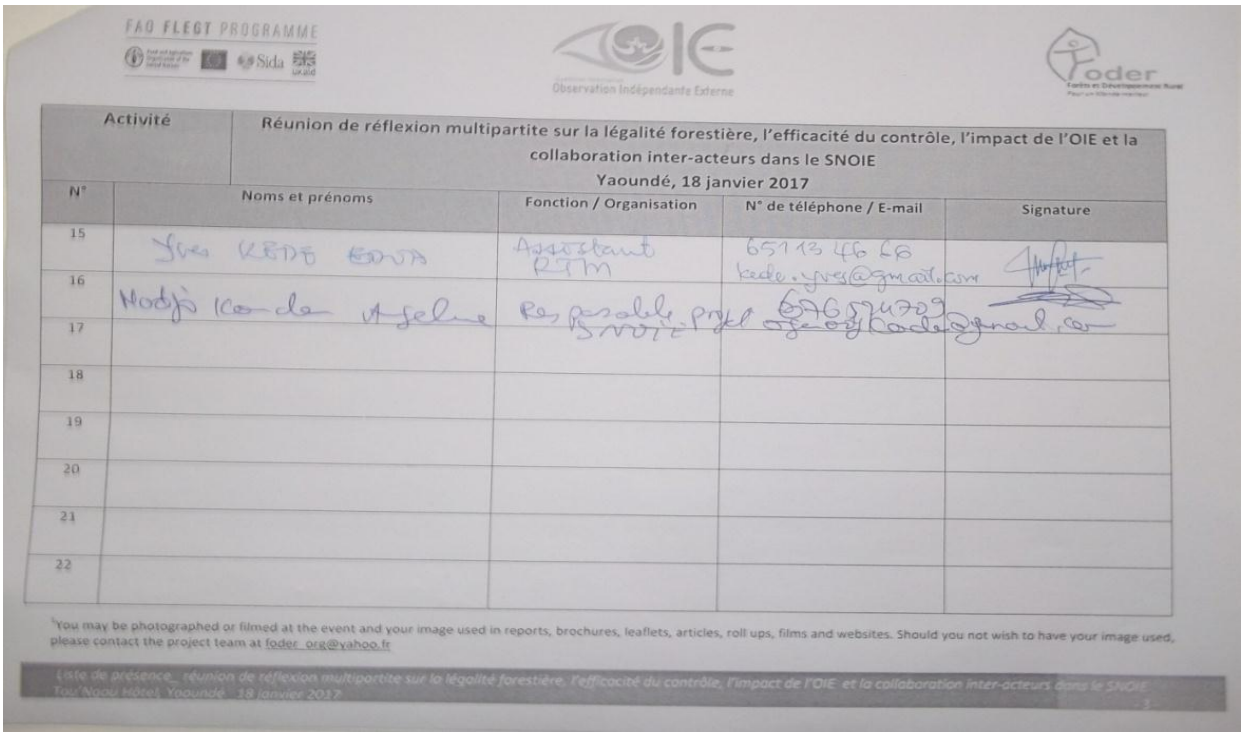

FAO FLEGT PROGRAMME

Observation Indépendante Externe

Activité	Réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE Yaoundé, 18 janvier 2017			
N°	Noms et prénoms	Fonction / Organisation	N° de téléphone / E-mail	Signature
15	Yves KEDE EDVA	Assistant RTM	65113 46 68 kede.yves@gmail.com	
16	Modjo Kouda Angeline	Responsable projet SNOIE	676594709 angelinekouda@gmail.com	
17				
18				
19				
20				
21				
22				

[1]You may be photographed or filmed at the event and your image used in reports, brochures, leaflets, articles, roll ups, films and websites. Should you not wish to have your image used, please contact the project team at foder_org@yahoo.fr

Liste de présence_ réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE
Tou'Ngou Hôtel, Yaoundé, 18 janvier 2017

Annexe 2 : Quelques images de la rencontre

Annexe 3 : Termes de référence de la réunion

Réunion de réflexion multipartite sur la légalité forestière, l'efficacité du contrôle, l'impact de l'OIE et la collaboration inter-acteurs dans le SNOIE

Date et lieu : Mercredi 18 Janvier2017; Tou'Ngou Hôtel sis au quartier Etoa-méki, à côté de la Boulangerie Selecte

LA COORDINATION

Forêts et Développement Rural (FODER)
Tel : 00 237 22 00 52 48, E-mail : forest4dev@gmail.com
B.P. 11317 Yaoundé – Cameroun

Le contenu des présents Termes de Référence relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne, de la FAO, du Sida ou de l'Ukaid.

1. Contexte et justification

La signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) entre l'Union Européenne et le gouvernement du Cameroun le 6 octobre 2010 a marqué un tournant décisif dans les efforts de lutte contre l'exploitation forestière illégale pour une gestion durable des forêts du Cameroun. L'APV-FLEGT ratifié, prévoit la mise en place d'un Système de Vérification de la Légalité (SVL) du bois et produits dérivés dont l'Observation Indépendante des Forêts (OI) constitue un élément essentiel de par son potentiel à renseigner les structures de contrôle forestier du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

Pour apporter leur contribution à la mise en œuvre de l'OI, et dans une dynamique d'harmonisation des approches et de renforcement de la crédibilité des dénonciations, un Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) a été mis en place par un groupe d'organisation de la société civile (OSC)actif en OIE, avec la collaboration de toutes les autres parties prenantes. Ce système a été développé pour être au service du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé, et des citoyens, en mettant à leur disposition et à différents moments des informations nécessaires à l'amélioration des pratiques, au changement de comportements, à la promotion de la légalité et de la gouvernance dans le secteur forêt - environnement. Les communautés locales riveraines des forêts y occupent une place capitale car elles sont les principaux pourvoyeurs des informations aux OSC membres du SNOIE. Raison pour laquelle, à travers l'application développé par RFUK et FODER dans le cadre du projet RTM[1], la collecte et la transmission des informations sur les activités forestières présumées illégales sont devenues quasiment à temps réel grâce à l'utilisation des outils de collecte, de traitement et de diffusion des données de qualité, associée à une technologie de pointe.

Le système ainsi développé, est implémenté au travers du projet "***Mise en œuvre du système normalisé d'observation indépendante externe***-(SNOIE) avec l'appui financier du programme UE- FAO- FLEGT. Ce projet est exécuté par la coordination du SNOIE qu'assure l'association Forêts et Développement Rural (FODER) et a pour objectif de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'implémentation de l'APV-FLEGT par la mise en œuvre du système normalisé d'observation indépendante externe. Grâce au projet, on s'attend à ce que l'approche du SNOIE soit vulgarisée au niveau national, que les procédures du SNOIE soient appliquées dans 2 régions forestières du Cameroun et que l'efficacité du SNOIE soit assurée en vue d'une certification de qualité. En ce moment, plusieurs activités sont déjà menées au rang desquelles la conception et mise en œuvre du plan de communication, la formation des OSC et leaders communautaires aux procédures du SNOIE en partenariat avec le projet RTM mis en œuvre par FODER, la réalisation d'une étude de référence sur le niveau de légalité/l'illégalité forestière dans les zones du projet, l'atelier de présentation et de lancement officiel du projet, la réalisation des premières missions d'OIE des OSC et communautés formées aux procédures du SNOIE, l'organisation d'une réunion du

[1]Suivi communautaire en temps réel des forêts ou Community-based real-time forest monitoring. Le projet RTM vise à réduire les illégalités dans le secteur forestier en augmentant la participation des communautés locales.

CTE[2] en vue examiner les rapports d'OIE, la transmission des rapports produits au MINFOF, pour ne citer que celles-là.
Le processus multi-acteur étant au cœur d'une gouvernance forestière améliorée et inclusive, il importe, dans le soucis de renforcer les objectifs de performance du projet SNOIE, que les différentes parties prenantes du secteur (administration, secteur privé, partenaire au développement, communautés) se rencontrent à l'effet d'échanger et de discuter de manière participative sur les tendances en matière de légalité, l'efficacité du contrôle, l'impact de la surveillance des forêts par les communautés locales et les OSC, la nécessité de la collaboration inter-acteur pour l'efficacité du système.

2. Objectif de la réunion

2-1: Objectif Général

Réfléchir et discuter de manière participative sur des questions liées à la légalité forestière, l'impact de l'OIE, l'efficacité du contrôle et la collaboration inter-acteur dans le cadre du SNOIE.

2-2: Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

1. Informer les participants sur la situation de la légalité forestière depuis la signature de l'APV-FLEGT en présentant les acquis et les perspectives;
2. Présenter et échanger sur l'efficacité du contrôle forestier et la nécessité de la collaboration inter acteur;
3. Réfléchir sur les modalités de renforcement de l'impact du SNOIE en incluant la gestion des risques ;
4. Présenter et discuter de l'efficacité du rôle des communautés dans la surveillance des forêts à travers le SSTR comme partie intégrante du SNOIE;
5. Discuter des possibilités de collaboration avec l'administration forestière dans le cadre du développement du STR et de son extension dans la zone de l'Océan ;
6. Faire des recommandations permettant de gérer les risques éventuels et de renforcer la communication et la collaboration inter acteurs pour la mise en œuvre efficace du SNOIE.

3-Résultats attendus

1. Les participants sont informés sur la situation de la légalité forestière depuis la signature de l'APV-FLEGT, en termes d'acquis et de perspectives;

[2]Comité Technique et Ethique d'évaluation des rapports d'OIE

2. Les participants ont échangé et discuté de l'efficacité du contrôle et de la nécessité de collaboration inter acteur;
3. Les modalités de renforcement de l'impact du SNOIE sont passées en revue ainsi que les risques potentiels de l'OIE;
4. Le rôle des communautés dans l'OIE à travers le SSTR comme partie intégrante du SNOIE est présenté et discuté;
5. Des recommandations permettant de renforcer l'impact du SNOIE et la collaboration entre acteurs sont proposées.

4-Méthodologie

Elle comprend :

- Des exposés sur des sujets relatifs à la légalité forestière, l'efficacité du contrôle forestier, l'impact de l'OIE et la collaboration inter acteur;
- Des échanges et discussions en plénière;
- Le brainstorming qui permettra de dégager des mesures pour renforcer la collaboration inter-acteur dans la mise en œuvre du SNOIE, et accroître l'impact du SNOIE.

La modération de l'atelier sera assurée par FODER

5-Participants

La rencontre réunira une quinzaine d'acteurs clés venant de l'administration, du secteur privé, des OSC partenaires, des partenaires techniques et financiers.

Pour le MINFOF

- Le point Focal APV-FLEGT;
- Le chef de la Brigade Nationale de contrôle du MINFOF;
- Le chef de la Brigade Régionale de contrôle des forêts de l'Est;
- Le chef de la Brigade Régionale de contrôle des forêts du Sud ;
- Le chef de la Brigade Régionale de contrôle des forêts du Littoral.

Pour le MINEPDED

- Le point focal APV-FLEGT du MINEPDED

Pour le MINTSS

- Un représentant du ministère en charge de la Sécurité Sociale

Pour les PTF

- Un représentant de la DUE
- Un représentant de la FAO
- Un représentant de la GIZ-Pro PFE

Pour le secteur privé

- Un représentant du syndicat du secteur privé (STIEFS)

Pour les OSC partenaires

- Responsable de CeDLA
- Responsable de PAPEL
- Transparency Internationale-Cameroun

Pour FODER

- Le chargé des programmes
- Le personnel en charge des projets SNOIE et RTM.

6-Durée et date de la réunion

La réunion est prévue pour durer une journée. Elle se tiendra le Mercredi 18 Janvier 2017, à partir de 9h00à Tou'NgouHôtel, Yaoundé; sis carrefour Etoa-meki à côté de la Boulangerie Selecte.

7-Financement de la réunion

La réunion est entièrement prise en charge par FODER dans le cadre du projet "***Mise en œuvre du système Normalisé d'Observation indépendante externe (SNOIE)***".
Les participants venant hors de Yaoundé sont attendus le 17 janvier et leur hébergement d'une nuitée sera remboursé par FODER d'un montant forfaitaire de 25 000 FCFA. Les coûts liés au transport et au repas du soir de ces derniers seront également pris en charge par FODER.Pour les participants résidant à Yaoundé, leur frais de déplacement sera remboursé.
Les tarifs de transport sont fixés sur la base des taux-plancher des frais de transports publics avec des ajustements sous forme de forfaits régulièrement appliqués.

8-Agenda indicatif

Mercredi 18 Janvier2017			
Heures	**Activités**	**Responsables**	**Observations**
09h00-9h30	Arrivée et enregistrement des participants	FODER	
09h30-09h45	Mot de salutation et d'ouverture	Chargé des programmes	
9h45-10h00	Présentation du contexte et des objectifs de la réunion	Responsable du projet SNOIE, FODER	
10h00-10h30	***Photo de famille et pause-café***		
Session 1 : Légalité forestière, efficacité du contrôle			
10h30-12h00	Exposé sur:		

	1) Légalité forestière : acquis et perspectives**(20min)** 2) Efficacité du contrôle forestier et intérêt de la collaboration multi- acteur**(20 min)** Echanges et discussions(**40 min)**	1) Point focal APV du MINFOF 2) Chef de la BNC du MINFOF Tous	
12h00-13h00	***Pause-déjeuner***		
Session 2: Réflexion sur l'impact de l'OIE			
13h00-13h45	Exposé sur: Les modalités de renforcement de l'Impact des activités d'OIE et risques potentiels (**20 min)** Echanges et discussions orientés vers les mesures de gestion des risques en matière d'OIE (**25 min)**	PAPEL (Henri MEVAH) CeDLA (Martin Biyong) et tous	Facilité par Martin Biyong de CEDLA
13h45-16h00	Exposé sur: L'implication des communautés dans l'OIE à travers le SSTR dans le SNOIE (20 min) Echanges et discussions orientées vers les possibilités de collaboration avec l'administration forestière dans le cadre du développement du STR et de son extension dans la zone de l'Océan (Discussion sur les possibilités de collaboration avec l'administration forestière dans le cadre du développement du STR et de son extension dans la zone de l'Océan **1h**	Responsable projet STR, FODER Représentant projet STR et tous	Facilité par le représentant du projet SSTR
16h00-16h30	Synthèse des recommandations pour accroître la collaboration inter acteur et renforcer l'impact du SNOIE	Modérateur et tous	
16h30	**Fin de la réunion et retour des participants**		